Pourvoi formé le 7 décembre 2017 par Aanbestedingskalender BV, Negometrix BV, CTM Solution BV, Stillpoint Applications BV, Huisinga Beheer BV contre l'arrêt du Tribunal (septième chambre) rendu le 28 septembre 2017 dans l'affaire T-138/15, Aanbestedingskalender BV e.a. /Commission européenne

(Affaire C-687/17 P)

(2018/C 094/08)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Parties requérantes: Aanbestedingskalender BV, Negometrix BV, CTM Solution BV, Stillpoint Applications BV, Huisinga Beheer BV (représentants: C.T. Dekker, L. Fiorilli, avocats)

Autres parties à la procédure: Commission européenne, Royaume des Pays-Bas, République slovaque

Conclusions

Les parties requérantes concluent à ce qu'il plaise à la Cour:

— annuler, en tout ou en partie, l'arrêt attaqué en ce qu'il a rejeté le recours présenté par les requérantes dans l'affaire T-138/15 et, par conséquent:

— annuler la décision concernée, en tout ou en partie; et/ou

— à titre subsidiaire, annuler, en tout ou en partie, l'arrêt attaqué en ce qu'il a rejeté le recours présenté par les requérantes dans l'affaire T-138/15 et renvoyer l'affaire devant le Tribunal pour qu'il statue sur le fond de l'affaire à la lumière des indications fournies par la Cour;

— condamner la Commission aux dépens des deux instances.

Moyens et principaux arguments

Les parties requérantes soutiennent que le Tribunal a commis une erreur de droit, a apprécié de manière erronée les faits pertinents et a omis de présenter une motivation appropriée et cohérente, en concluant qu'il convient de rejeter le moyen unique et, partant, le recours dans son ensemble, parce que c'est à juste titre que la Commission a considéré que les activités poursuivies par TenderNed n'étaient pas de nature économique et que la mesure en cause en l'espèce n'impliquait pas d'aide d'État au sens de l'article 107, paragraphe 1, TFUE.

Les parties requérantes allèguent que les activités de nature économique et non économique de TenderNed, notamment son module de soumission, ne sauraient être considérées comme des facettes d'une seule activité et que le module de soumission de TenderNed devrait être considéré comme étant de nature économique et dissociable des prérogatives de puissance publique. Les parties requérantes allèguent que le Tribunal ne s'est pas conformé à la jurisprudence de la Cour relative au test qui permet de déterminer si une activité est de nature économique ou non économique.

Demande de décision préjudicielle présentée par le Landgericht München I (Allemagne) le 8 décembre 2017 — Conti 11. Container Schiffahrts-GmbH & Co. KG MS «MSC Flaminia»/Land Niedersachsen

(Affaire C-689/17)

(2018/C 094/09)

Langue de procédure: l'allemand

Juridiction de renvoi

Landgericht München I (tribunal régional de Munich I)

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Conti 11. Container Schiffahrts-GmbH & Co. KG MS «MSC Flaminia»

Partie défenderesse: Land Niedersachsen

Question préjudicielle

Des résidus dus à une avarie, sous forme de ferraille et d'eau d'extinction mêlée de boues et de résidus de cargaison à bord d'un navire, sont-ils des «déchets produits à bord de véhicules, de trains, d'avions et de navires» au sens de l'article 1er, paragraphe 3, sous b), du règlement no 1013/2006?

Demande de décision préjudicielle présentée par le Supremo Tribunal Administrativo (Portugal) le 11 décembre 2017 — Paulo Nascimento Consulting — Mediação Imobiliária Lda/Autoridade Tributária e Aduaneira

(Affaire C-692/17)

(2018/C 094/10)

Langue de procédure: le portugais

Juridiction de renvoi

Supremo Tribunal Administrativo

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Paulo Nascimento Consulting — Mediação Imobiliária Lda

Partie défenderesse: Autoridade Tributária e Aduaneira

Questions préjudicielles

La cession à titre onéreux en faveur d'un tiers de la position procédurale qu'un assujetti à la TVA occupe dans un recours visant à recouvrer une créance, reconnue en vertu d'une décision de justice, résultant de l'inexécution d'un contrat d'agence immobilière, majorée de la TVA au taux en vigueur à la date du paiement et des intérêts moratoires échus et à échoir jusqu'au paiement intégral, relève-t-elle de la notion d'«octroi», de «négociation» ou de «gestion de crédits» aux fins de l'exonération prévue à l'article 135, paragraphe 1, sous b), de la directive 2006/112/CE ([1])?

([1]) Directive 2006/112/CE du Conseil, du 28 novembre 2006, relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, JO 2006 L 347, p. 1.

Demande de décision préjudicielle présentée par le Lietuvos vyriausiasis administracinis teismas (Lituanie) le 18 décembre 2017 — Achema AB, Orlen Lietuva AB, Lifosa AB / Valstybinė kainų ir energetikos kontrolės komisija (VKEKK)

(Affaire C-706/17)

(2018/C 094/11)

Langue de procédure: le lithuanien

Juridiction de renvoi

Lietuvos vyriausiasis administracinis teismas